



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 décembre 2017

Présidence: M. Thomas Ellis

Objet : PREAVIS 16/2017 - DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN FIXANT LES
LIMITES DE CONSTRUCTION DU VILLAGE D'ARAN

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- Vu le préavis N° 16/2017 de la Municipalité du 30 octobre 2017;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 49 voix, à l'unanimité



1. **d'adopter** le plan fixant les limites de construction du village d'Aran, sous réserve des modifications proposées dans les réponses aux oppositions ;
2. **d'adopter** les propositions de réponses aux oppositions et intervention formulées lors de l'enquête publique, telles que proposées dans le présent préavis ;
3. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2017

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 décembre 2017
Présidence: M. Thomas Ellis
Objet : PRÉAVIS 17/2017 – BUDGET 2018

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- Vu le préavis N° 17/2017 de la Municipalité du 23 octobre 2017;
- Oûi le rapport de la Commission des finances chargée de son étude;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 48 voix pour et 1 abstention



d'approuver le budget 2018 tel qu'il est présenté.

Le récapitulatif du budget 2018 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	39'773'800
Charges totales	CHF	40'754'200
<u>Excédent de charges</u>	<u>CHF</u>	<u>980'400</u>

Marge d'autofinancement **positive** : CHF 2'871'000

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2017

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 décembre 2017

Présidence: M. Thomas Ellis

Objet : PRÉAVIS 18/2017 – FUSION ORPC LAVAUX-ORON, ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE L'ORPC DU DISTRICT DE LAVAUX-ORON

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- Vu le préavis N° 18/2017 de la Municipalité du 30 octobre 2017;
- Oui le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 42 voix pour, 1 contre et 6 abstentions



1. **de prendre acte** du présent préavis ;
2. **d'accepter les statuts** de l'association intercommunale de l'ORPCi du district de Lavaux-Oron ;
3. **de fixer l'entrée en vigueur** des statuts dès leur approbation par le Conseil d'Etat

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2017

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 décembre 2017

Présidence: M. Thomas Ellis

Objet : PRÉAVIS 19/2017 – IMMEUBLE RUE DAVEL 9 À CULLY, EXTENSION DES LOCAUX DE LA JUSTICE DE PAIX, AMÉNAGEMENT DES COMBLES - DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET LA RÉFECTION DE L'INSTALLATION DE VENTILATION DE L'AUBERGE DU RAISIN

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- Vu le préavis N° 19/2017 de la Municipalité du 6 novembre 2017;
- Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 49 voix, à l'unanimité

1. **d'autoriser** la Municipalité à engager les travaux d'aménagement des combles et de réfection de l'installation de ventilation de l'Auberge du Raisin dans l'immeuble situé à la rue Davel 9, à Cully ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 796'000.- pour les travaux d'aménagement des combles et de CHF 265'000.- pour la réfection de l'installation de ventilation de l'Auberge du Raisin, toutes taxes comprises ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement, y compris le crédit d'étude de CHF 66'000.- selon le préavis 12/2017, de CHF 862'000.- TTC sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 28'800.- par année (chapitre 34104), le premier au budget 2019 ;
5. **d'amortir** l'investissement de CHF 265'000.- TTC sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 26'500.- par année (chapitre 34101), le premier au budget 2019.

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2017

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 décembre 2017
Présidence: M. Thomas Ellis
Objet : PRÉAVIS 20/2017 – RÉFECTION DES ESCALIERS ET DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA CRIBLETTE, GRANDVAUX

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- Vu le préavis N° 20/2017 de la Municipalité du 6 novembre 2017;
- Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 49 voix, à l'unanimité



1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de l'escalier et de l'éclairage public de la Criblette à Grandvaux ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement pour la réalisation de l'escalier de CHF 121'600.-, pour l'éclairage public de CHF 43'750.- et pour la réfection du collecteur d'eaux usées de CHF 10'500.- ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à la construction de l'escalier de CHF 121'600.- sur une durée de 10 ans à raison de CHF 12'200.- par année (chapitre 430) ;
5. **d'amortir** l'investissement relatif à l'éclairage public de CHF 43'750.- sur une durée de 5 ans à raison de CHF 8'750.- par année (chapitre 820) ;
6. **d'amortir** l'investissement relatif à la réfection du collecteur d'eaux usées de CHF 10'500.- par le budget 2018, sur le compte d'entretien n°461.314.402

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2017

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz